



Nom de famille adoption simple

Par **Blue2**, le **16/05/2019** à **19:38**

Sous le coup d'une adoption simple par mon beau-père en 2002, son nom a été accolé au mien depuis. Or aujourd'hui j'attends un enfant et notre souhait été de lui transmettre chacun notre nom soit un double nom avec celui de mon conjoint et mon nom de naissance. rnJe lis des textes me faisant comprendre que j'ai à ce jour un double nom que je ne peux transmettre qu'en l'état ...?rnMa question est donc est ce possible de ne donner que mon nom d'usage à mon fils et par ailleurs existe-t-il une possibilité que je retrouve mon nom de naissance simple?rnmerci d'avance